

Département de **Meurthe et Moselle**

-----  
Arrondissement de **Toul**

-----  
Canton de **Domèvre en Haye**  
-----

## **MAIRIE DE TREMBLECOURT..**

8, rue de la Mairie  
54385 TREMBLECOURT

Tél/Fax : 03.83.23.17.28

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2012** **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

Présents : Laurence DELAY, Danièle JANNEL, Laurent HILLARD, Francis COLIN, Jean-Paul HECHT, MJ FOURNIER

Absents : Brigitte CILLA, Frédéric PATARD

Secrétaire : Laurence DELAY

*Le compte-rendu du précédent conseil (28 mars 2012) avait été remis à chaque conseiller municipal dès le jour suivant. Il n'y a pas eu de modification, de complément ou de remarque de la part des conseillers, le maire demande aux conseillers présents de bien vouloir signer le procès-verbal de cette séance.*

#### **AMENAGEMENT DE LA RD 907 :**

Sur la proposition du 1<sup>er</sup> adjoint, Laurent HILLARD, qui avait suivi une formation sur l'éclairage public organisée par l'association des maires et le Syndicat Départemental d'Electricité, le conseil municipal avait été invité à visiter diverses réalisations mises en œuvre par les communes de St Nicolas de Port, Avrainville, Frouard, Pompey, Saizerais, Marbache... La visite a eu lieu le mercredi 9 mai de 19 heures 30 à 23 heures.

Par ailleurs, le plan de financement a été mis à jour en tenant compte des dernières notifications reçues : sur un budget prévisionnel de 735 000 euros comprenant 5 tranches de travaux, 400 000 euros d'aides ont été notifiées (ou vont l'être très prochainement) à la commune, en cumulant toutes les subventions des 6 années du mandat (Etat, Conseil Général, Région, Fonds Parlementaires, Synd. Dép. d'Electricité, ADEME).

Il sera joint à ce procès-verbal et remis à chaque conseiller.

Le maire informe les conseillers qu'elle a demandé au maître d'œuvre de bloquer le budget total aux environs de 500/550 000 euros, ce qui explique deux tranches conditionnelles qui seront ou non réalisées en fonction des résultats de l'appel d'offres.

Celui-ci a été publié aujourd'hui dans l'Est Républicain et sur une plate-forme internet : [e-marchespublics.com](http://e-marchespublics.com)

La réunion publique d'information aura lieu demain à la salle polyvalente de 10 à 12 heures en présence de Madame LEDROIT architecte-urbaniste du cabinet MANGIN et de Monsieur GONCALVES ingénieur chargé de la partie technique par le bureau d'études SEFIBA.

### **1) Délibération 20/12 : contrat pour un coordonnateur de sécurité**

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le contrat proposé par Monsieur Patrick JULIEN, coordonnateur de sécurité, pour un montant de 2 262 euros HTVA pour une mission globale : phase de conception, phase de réalisation, pour une estimation forfaitaire de 78 heures de travail estimées, et autorise le maire à ratifier les documents correspondants.

### **2) Délibération 21/12 : contrat du maître d'œuvre Mme Corinne MANGIN / SEFIBA**

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après avoir confié le dossier d'esquisse du projet d'aménagement de la RD 907, approuve, à l'unanimité, le contrat définitif de Madame MANGIN architecte urbaniste et du bureau d'études SEFIBA pour la mise en œuvre de la totalité de la mission : suite des études, phases préparatoires des travaux, mise en concurrence des entreprises et recrutement, suivi des travaux ... Il autorise le maire à ratifier tous les documents correspondants.

Rémunération : 6 %

- Tranche ferme : phase études 53 % de la rémunération calculée sur la base du projet global et 47 % du montant de la rémunération calculée sur la première phase de travaux.
- Tranche conditionnelle : 47 % du montant de la rémunération calculée sur la phase conditionnelle de travaux.

### **3) Délibération 22/12 : demande de subvention à l'ADEME**

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'amélioration de l'éclairage public pour les rues de l'Eglise, de la Croix de Mission, de la Distillerie, place de la Halle, impasse des Noyers, sentier des Drapiers ;  
Il autorise le maire à mettre en place l'étude du dossier auprès des Ets THORN, et à ratifier tous les documents correspondants.

Il autorise le maire à présenter une demande de subvention auprès de l'ADEME pour l'ensemble des dépenses pour l'amélioration de l'éclairage public sur la totalité des rues de la commune, RD 907 ou rue de la mairie comprise.

### **4) Délibération 23/12 : acquisition d'une parcelle pour l'aménagement du parking en face de la mairie.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à procéder à l'acquisition d'une très petite parcelle (33 m2 environ) pour l'aménagement du parking situé face à la mairie, sur une base de 40 euros le m2, le propriétaire étant assuré de garder l'accès à son propre terrain car ce droit sera consigné par l'acte notarié.

Le maire est autorisé à ratifier tous les documents correspondants.

**5) Délibération 24/12 : facturation de l'électricité consommée pour le chauffage de la salle de motricité.**

Cette salle de motricité est utilisée exclusivement pour les 4 classes maternelles. Deux classes appartiennent et sont gérées par la commune de Tremblecourt, deux classes appartiennent et sont gérées par le Syndicat Intercommunal Scolaire. Par convention ratifiée par délibérations, la commune de Tremblecourt facture au syndicat scolaire 50 % des frais de chauffage de la salle de motricité, 50 % des frais d'abonnement internet et 50 % de tous les frais d'entretien et de réparations de la salle de motricité.

Le conseil municipal de Tremblecourt décide, à l'unanimité, d'actualiser le prix du kWh selon la règle suivante :

Prix du kWh facturé par EDF augmenté des taxes et frais d'abonnement.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Crèche intercommunale de Manonville : le problème de la reprise de la crèche par la Communauté de Communes du Toulois n'est toujours pas réglé, malgré les informations erronées qui ont pu être communiquées par la commune de Domèvre-en-Haye. Le maire précise qu'il ne saurait être question d'une reprise, même partielle, des activités de la crèche par les communes : celles-ci n'en ont pas les moyens d'une part, et, d'autre part, il est à noter que l'ensemble des biens de la Communauté de Communes sera transféré à la CC du Toulois. Il est donc normal que celle-ci assure, en contrepartie, la reprise et la gestion intégrale de la crèche.
- Fleurissement du village : pour ce qui concerne la RD 907, le fleurissement ne paraît pas devoir être fait puisque les travaux vont bientôt commencer et se poursuivre vraisemblablement jusqu'à la fin de l'année.  
Le 1<sup>er</sup> adjoint propose de récupérer les jardinières et de les installer en haut du village. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour fleurir les jardinières qui seront mises ou remises en place.

L'ordre du jour est épuisé.

Signature des conseillers :